

LeDossier

—— Constitution de 1874: ——

150 ans de démocratie directe en Suisse

DE 1848 À 1874:

*La Suisse entre dans l'ère
de la démocratie directe
Conférence le 23 mai p. 9*

«FOREVER YOUNG» SOIRÉE AU MAD CLUB

Samedi 25 mai de 21h à 23 h p. 38

LE RENDEZ-VOUS

*Visite du Musée de la Police
criminelle au Mont/Lausanne
Le 25 juin p. 11*

LA SORTIE D'ÉTÉ

*Le Jura, de la Chaux-de-Fonds
au Bémont en passant par
Goumois, le 29 juin p. 13*

- La Constitution fédérale de 1848 à 1874 p. 18-19
- L'histoire conservatrice de la démocratie directe... p. 20-21
- La population, des rabats-joies p. 22-23

ACTIFS AU COEUR DE VOTRE RÉGION

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Courtage

www.golay-immobilier.ch



Golay Immobilier

Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01

Service location
Tél. 021 341 01 10

uspi^{vaud} SwissRéseau



Entreprise Forestière Daniel Ruch SA

1084 Carrouge (VD)

Tél. 021 903 37 27 et 079 449 58 44

www.danielruch.swiss



TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS/FORÊTS
ELAGAGE
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRANSPORT
GENIE FORESTIER



5
EDITO

9

DE 1848 À 1874:
*La Suisse entre dans l'ère
de la démocratie directe*

11

LE RENDEZ-VOUS
*Visite du Musée
de la Police criminelle*

13

SORTIE D'ÉTÉ
*De la Chaux-de-Fonds
à Goumois en passant
par le Bémont*

15

Dossier

**150 ANS DE
DÉMOCRATIE
DIRECTE EN SUISSE**



24

**LA VISION
DU POLITIQUE**
*Asile: assez de déclara-
tions, on veut des actes!*

26

**LES JEUNES ONT
LA PAROLE**

*Le Vaudois est
un «demi-citoyen»*

28

CŒUR À CŒUR
*Le check-up, pour qui,
pour quoi?*

30

DROIT AU BUT
*Droits populaires:
le Souverain est-il vraiment
tout-puissant?*

32

REGARD LIBRE
*La libération des femmes
commence avec le
capitalisme industriel*

36-37

CLIC-CLAC

*Moments solennels dans une
Loge et à notre Assemblée
générale*

38

«FOREVER YOUNG»
*Sortie au MAD pour
les +de 60 ans*

39

LA GÂCHETTE
*Tous les résultats du tir
des années 2023-2024*

40

LE CALENDRIER



Vos experts

en révision, fiscalité et comptabilité sont à votre service depuis 1932 pour trouver la meilleure solution adaptée à vos besoins.

www.intermandat.ch



Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz Féchy
Féchy AOC La Côte CHF 43.50

5 x 70 cl.
Cave de la Crausaz rouge
Les Bourrons, assemblage CHF 43.50

5 x 70 cl.
Rosé La Crausaline
Pinot Noir CHF 45.00

Prix du carton CHF 132.00

Je commande _____ carton(s) de dégustation livré(s)
à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton
(uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom :

Prénom :

Rue :

NP/lieu :

Tél.

Signature :

Sous réserve de changements

CDL

L'EDITO

par Coryne Eckert
Présidente du CDL



1874-2024, soit 150 ans de
démocratie directe, **un sacré bail !**



Posez la question à un citoyen lambda sur l'importance de cette date et vous verrez que le 95% des interviewés ne sauront y répondre. Et pourtant, au CDL, nous sommes censés être au fait de nos connaissances des institutions. Fort heureusement, les historiens nous rappellent l'importance de cette date. Et à plus d'un titre.

C'est en effet à cette date que nos ancêtres ont adopté une nouvelle constitution offrant une répartition plus fine des compétences entre la Confédération, les cantons... et le peuple. Elle centralisera de nombreux secteurs en mettant en place le droit d'initiative et de référendum, tels que nous les connaissons encore aujourd'hui. Elle a également permis de poser des bases sur lesquelles seront adoptés, quelques

années plus tard, une loi sur le travail et le fameux Code des Obligations.

Et quand bien même de nos jours, ce droit est parfois remis en question, quel pays, loin à la ronde, peut encore prétendre avoir ces privilèges? Il est vrai que notre démocratie fait des envieux.

C'est pour toutes ces raisons, que votre Cercle a décidé de consacrer le dossier

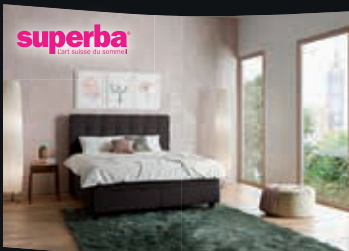
→ p. 7

Confort-lit

DEPUIS 1989

35
ans

Les plus grandes marques de literie,
pour un sommeil sain et réparateur.



YVERDON
LAUSANNE
GIVISIEZ

Av. de Grandson 60
Rue Saint-Martin 34
Route des Fluides 3

024 426 14 04
021 323 30 44
026 322 49 09

www.confort-lit.ch

L'EDITO

de son second numéro de cette année à ce sujet, en prolongement, de nos débats de l'année dernière sur les 175 ans (1848) de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale. Merci à nos «chroniqueurs et chroniqueuses» de donner leurs visions, ce qui nous permettra d'élargir le débat lors d'une conférence organisée **le jeudi 23 mai** dans les salles du Cercle.

Mais les activités du Cercle ne s'arrêtent pas au dossier que nous vous proposons chaque trimestre dans le Bulletin. Dans ce numéro, quatre autres événements qui, nous l'espérons, sauront vous divertir et vous intéresser. Et il y en aura pour tous les goûts!

Après cette soirée-débat sur la nouvelle Constitution, il nous a semblé opportun de vous proposer une soirée totalement différente. Comme vous le lirez ci-après, nous n'avons pas fini de vous surprendre. Et quoi de mieux que de nous trouver **le samedi 25 mai** pour une soirée au MAD Club du Flon, réservée exclusivement au +60 ans de 21h à 23h. Et comme je vous connais bien, vous avez toujours eu envie d'aller au MAD, mais n'avez jamais osé l'avouer. Alors cette soirée vous est totalement dédiée... Retrouvez les airs d'antan et savourons une soirée sous le signe des années d'hier et plus si entente. Attention, cette soirée n'est pas accessible aux moins de 60 ans (vous serez donc contrôlés à l'entrée, désolée pour les plus jeunes qui pourront nous rejoindre dès 23h). Et une modeste contribution vous sera demandée. Mais alors soyons fous et osons!

Et **le mardi 28 mai** pour vous remettre de vos émotions de la soirée au MAD, nous vous convions, dans nos salles du CDL, à un entretien avec notre Docteur, Eric

Rochat, médecin généraliste retraité et responsable de la commission santé & social au sein du comité, sur la question toujours actuelle de savoir si oui ou non un check-up s'avère utile, conseillé et/ou indispensable. Alors préparez vos questions que vous aurez tout loisir de lui poser.

Le mardi 25 juin, nous changerons totalement de sujet puisque vous allez vous transformer en véritables experts en criminologie en participant à une visite du Musée de la Police criminelle au Mont-sur-Lausanne. Avis aux fins limiers et amateurs d'enquêtes! Y-a-t-il un-e expert-e qui se cache en vous? Des tireurs, on le savait, mais des experts en criminologie, on le saura à l'issue de cette visite.

Et pour clore le programme du premier semestre, il sera temps de vous convier à notre traditionnelle sortie d'été, **le samedi 29 juin** à la découverte du Jura. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux dans les montagnes jurassiennes.

A l'issue de ce programme et comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale, il sera temps de vous acquitter de votre cotisation annuelle. Alors réservez un bon accueil au modeste bulletin de versement joint à ce courrier. Avec votre soutien, nous pourrons ainsi poursuivre nos activités et vous proposer chaque trimestre des événements pour vous divertir, vous informer, mais surtout pour nous rencontrer et passer de magnifiques moments ensemble.

Merci de votre soutien et bonne lecture!



Gaudard Energies

Av. des Boveresses 54 - 1010 Lausanne
+41 21 711 12 13 - info@gaudard.ch

Nous donnons vie à vos imprimés...

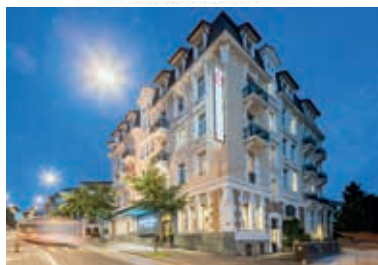
de manière durable
et respectueuse de l'environnement.

groux'
ARTS GRAPHIQUES



1052 Le Mont-sur-Lausanne | www.grouxsa.ch

Hôtel
Mirabeau
1911
LAUSANNE



L'hôtel est un des trésors méconnus de la ville. Situé à seulement 400 mètres de la gare et du métro de Lausanne, desservi par l'arrêt de bus qui porte son nom. Cet hôtel 4 étoiles propose 75 chambres au calme inattendu. C'est un havre de paix insoupçonné.

BEST WESTERN PLUS HÔTEL MIRABEAU
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch



Le 23 mai 2024 à 19 heures

Conférence d'**Olivier Meuwly** sur la période 1848-1874 et la Constitution du 19 avril 1874 et ses conséquences. Un apéritif suivra.

Lieu: Salle du Cercle démocratique, dans les sous-sols du bâtiment de la place de la Riponne 1.

Inscription via le site internet ou par le QRcode

Constitution fédérale de 1874: la Suisse entre dans l'ère de la démocratie directe

Mais la Constitution qui va marquer la vie politique suisse dans ses profondeurs, c'est celle qui sera adoptée par le peuple le 19 avril 1874.

Le débat démarre dès le début des années 1850: l'équilibre centralisme-fédéralisme trouvé en 1848 est-il viable à un moment où les inventions technologiques se multiplient et que le rail réduit les distances? Sur cette première question se greffe rapidement une seconde: pour cette Suisse condamnée à confier davantage de compétences à la Confédération, avec le slogan «Un droit! Une armée!» qui résonne dès les années 1860, ne devrait-on pas imaginer un nouvel équilibre fondé sur un droit plus large donné au peuple, lui permettant de contrôler la production juridique venant des Chambres fédérales?

Les expériences de démocratie semi-directe se sont multipliées en Suisse depuis 1848, la pression croît, du côté de la gauche du radicalisme au pouvoir, pour transposer ce mécanisme au niveau fédéral, avec la généralisation du référendum législatif au moins facultatif. **Cette question est au centre des débats constitutionnels qui débute en 1871.** Un premier projet est rejeté l'année suivante, grâce à une alliance formée des radicaux romands et des conservateurs catholiques qui le trouvaient trop centralisateur. **C'est une seconde mouture de ce texte qui sera plébiscitée en 1874.**





Réservez vos voyages sans plus tarder ou demandez nos catalogues au
027 306 22 30 ou
sur **www.buchard.ch**

BUCHARD
voyages



variovent sa

**VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE**

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Maîtrise et performance

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne

Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Remens

Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch



Roger Gremper sa

SANITAIRE - FERBLANTERIE - COUVERTURE

Construire - Rénover - Entretenir

Avenue d'Echallens 38
1004 Lausanne
www.grempersa.ch

021 624 67 2
info@grempersa.ch

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin
Commission culture



Mardi 25 juin 2024

**Présentez
vos empreintes
et votre ADN!**

Depuis 1995, le Musée de la Police criminelle évoque l'histoire et le travail de la Sûreté vaudoise dès sa création en 1877 jusqu'à ce jour.

Bulletin d'inscription



Rendez-vous avec votre pièce d'identité:

Visite A: mardi 25 juin à 15h30 **Visite B: mardi 25 juin à 17h00** Groupe de 15 pers. max.

(Nombre de places limité à 30 personnes)

Lieu:

**Centre de la Police cantonale,
Ch. de la Lanterne 2 au Mont-sur-Lausanne**

La visite sera suivie d'un apéritif.

Inscription obligatoire jusqu'au 15 juin 2024*

- via notre site: www.cercle-democratique.org
- via le QRcode
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier postal à l'adresse suivante: Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

***dernier délai**

Nom:

Prénom:

Date de naissance (obligatoire)

Téléphone:

Adresse mail:

Nombre de personne(s):

Date:



Confiez



l'administration



de votre PPE,

villa, immeuble

à des professionnels



SICOSA SA - A votre service depuis 1955

Avenue Recordon 32 bis - 1004 Lausanne

021 624 40 45 - info@sicosa.ch

cei

uspi

M DELPHINE MOREL
Vigneronne | Enologue

CAVE MOREL
Rue du Village 20
1803 Chardonne

021 921 62 57
079 425 03 82
info@morel-vins.ch

www.morel-vins.ch

Pour votre publicité dans le
**BULLETIN DU CERCLE
DEMOCRATIQUE LAUSANNE :**

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54 - 1006 Lausanne
info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

elios
CONSULTING

contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch

ricksan SA

Sanitaire-chauffage
bureau technique

ÉTUDES
RÉALISATIONS
ENTRETIEN

✚ maîtrise fédérale
chemin du Martinet 10
1007 Lausanne

tél. 021 625 04 88
fax 021 625 38 86
www.ricksan.ch

Machines-Services - Bernard Thonney



Vente et réparation de toutes
marques de tondeuses,
tronçonneuses, fraiseuses,
scarificateurs, débroussaileuses,
machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machineservices.ch

Sortie d'été

Samedi 29 juin 2024

Le Jura

Programme

07h30 Rendez-vous au parking
du Vélodrome

07h45 Départ en direction d'Yverdon,
Neuchâtel.

Pause «café et croissant» à la Vue des Alpes,
puis direction la **Chaux-de-Fonds**.

**Entrée et visite libre du Musée international
d'horlogerie.** Puis route pour **Goumois** et
dîner au restaurant «La Verte-Herbe».

Après le repas, départ pour le **Bémont** et
**balade en calèche en direction des Rouges-
Terres** dans un paysage typiquement franc-
montagnard.

Ensuite, départ pour le retour et arrivée au
parking du Vélodrome en fin de journée.

Prix: CHF 90.- (par personne)

Payable sur le compte postal
du Cercle Démocratique
Cercle Démocratique
1000 Lausanne
CH43 0900 0000 1000 0763 3

Ou au moyen du code QR ci-contre
(qui peut être « flashé » par votre
téléphone portable avec l'applica-
tion de votre banque ou **présenté**
au guichet de la poste pour
paiement).



Bulletin d'inscription sortie d'été 2024

Inscription obligatoire:
réponse jusqu'au jeudi 13 juin dernier délai

- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- sur notre site internet: www.cercle-democratique.org
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier
postal à l'adresse suivante:
Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11,
1004 Lausanne

Nom:

Prénom:

Téléphone:

E-mail:

Nombre de personne(s):

Date:

mayor
SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH - 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch



AXOR



021 784 80 70



La passion du transport !

metraux-transport.ch

Le Vaudois

**Brasserie traditionnelle
Produits locaux de saison**

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

021 706 40 40

www.levaudois-sa.ch

7/7 jours | 7h-24h

LeDossier

Constitution de 1874:

**150 ans de
démocratie directe
en Suisse**

**Constitution fédérale
de la Confédération* suisse**

* non, ce n'est pas une faute d'orthographe mais bien la couverture officielle!



150 ans de démocratie directe en Suisse

► **Barry Lopez**
Rédacteur en chef du Bulletin
Conseiller communal
au Mont-sur-Lausanne

Le dossier de ce Bulletin aborde la démocratie directe, incarnée par des droits familiaux à tous: l'initiative et le référendum. À l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Constitution fédérale de 1874, nous vous proposons le point de vue d'Olivier Meuwly, historien et vice-président du CDL, Dominique Dirlewanger, historien et Nicolas Jutzet, vice-directeur de l'Institut Libéral et économiste.

Le compromis: un précieux atout.

Aux États-Unis et en France, les partis politiques s'affrontent souvent, chacun revendiquant la supériorité de ses idéaux. Cependant, cette vision est erronée. Il est judicieux de se rappeler qu'un élu doit son élection à seulement une partie de l'électorat. Il est donc impératif, en tant que représentant du peuple, de comprendre et de travailler avec les autres, car leurs idées sont également légitimes. Pour moi, une vraie personnalité politique doit être capable d'intégrer diverses opinions dans l'élaboration de projets, afin qu'ils reflètent au mieux la variété idéologique et politique du pays.

Une personnalité politique doit défendre ses valeurs, mais plus encore, doit être ouverte aux autres opinions, car c'est là que réside la véritable essence de la politique. Elle doit administrer la Cité dans l'intérêt de l'ensemble de ses concitoyens, sans faire de différence entre eux.

Retour à la réalité

Les référendums et les initiatives servent de rappel à l'ordre pour les politiciens ou les partis qui négligent les idéaux et les opinions différents. Pour mieux comprendre autrui, il est crucial de maintenir le dialogue, les débats et les échanges avec les diverses idéologies politiques. Évidemment, à court terme ça n'est pas le plus efficace, beaucoup de politique préfèrent flatter l'électorat avec des formules simplistes ou populistes, mais le risque est réel pour la démocratie. L'exemple américain en est le parfait triste exemple.

Vote du 3 mars 2024

Le récent oui à la 13^{ème} rente est une illustration parfaite. Depuis des décennies, la gauche propose d'augmenter les revenus des personnes âgées, tandis que la droite s'y oppose, arguant que la méthode est inadéquate. Le peuple a souvent soutenu l'argumentaire de la droite, mais cette

dernière n'a pas proposé de solution concrète, semblant ignorer une partie de la population réclamant de meilleures conditions pour les personnes âgées. Le résultat de ce manque de propositions concrètes à droite: un large oui du peuple suisse à une initiative dite de gauche.

Quelle suite?

La hausse continue des primes d'assurance maladie constitue un problème insoutenable pour la classe moyenne depuis des années. Un défi majeur pour la Suisse. Cependant, que propose la droite pour résoudre cette situation? Pas grand-chose de concret. Notre système de santé nécessite une véritable refonte, car il n'est plus viable. Des solutions telles qu'une caisse unique ou des subventions pour payer les primes ne solutionneront pas le problème. Malheureusement, à ce rythme-là, ces propositions risquent de finir par convaincre une partie de l'électorat qui ne voit pas de solutions concrètes des élus de droite.

La solution

Il n'existe pas de solution miracle, mais notre histoire récente nous enseigne que notre pays progresse lorsque nous proposons des solutions issues d'un vrai compromis.

La solution passera par notre ADN, la prise de responsabilités et le travail.



Olivier Meuwly
Historien
Vice-Président CDL



Luc Recordon et Jules Gonin en plein débat

La Constitution fédérale de 1848 à 1874

La Constitution fédérale de 1848 pose le cadre institutionnel dans lequel la Suisse moderne va se développer. Mais c'est la Constitution de 1874 qui va établir le cadre d'une répartition plus fine des compétences entre la Confédération, les cantons... et le peuple. Elle procède à la centralisation de nombreux secteurs tout en mettant en place le référendum facultatif, qui permet au peuple de contrôler la production législative venant de la Berne fédérale. Elle pose en outre les bases sur lesquelles seront adoptés une loi sur le travail, pionnière, en 1877 et le code des obligations, en 1881.

Sur ce socle institutionnel nouveau s'édifieront ensuite une armée fédérale, jusqu'à sa centralisation définitive en 1907 après un échec en 1895, et une Banque centrale notamment chargée de l'émission des billets de banque, elle aussi adoptée en 1907 après des débats épiques. D'autres sujets seront transférés à la Confédération, comme des compétences en matière d'assurance-maladie, en 1900. Puis suivront le Code civil adopté en 1907 et le Code pénal, en 1938. L'école restera cantonale, mais la Constitution fédérale pose le principe d'une école obligatoire, gratuite et surtout laïque.

Référendum facultatif et centralisation: Les bases de la démocratie suisse moderne

L'introduction de cet outil de démocratie directe qu'est le référendum, après un ultime baroud d'honneur des partisans d'une démocratie représentative intégrale, va reconfigurer le paysage politique suisse en offrant une arme redoutable aux minorités. Mais il va aussi placer le système suisse face à un débat inédit alors qu'est créé, également en 1874, le Tribunal fédéral tel qu'on le connaît aujourd'hui. Il paraît normal que le droit cantonal soit «surveillé» par notre plus haute instance juridictionnelle, mais qu'en serait-il du droit fédéral? Un contrôle abstrait de la constitutionnalité des lois devrait-il être envisagé?

Ce débat n'a plus quitté l'ordre du jour médiatique même s'il s'est déplacé: on invoque aujourd'hui une juridiction de type constitutionnel plutôt pour s'assurer de la validité des initiatives populaires. Deux écoles se font face: l'une qui estime, comme les constituants de 1874, que le juge ne peut être hissé au-dessus du peuple et une autre qui pense que des initiatives contraires, par exemple, aux droits humains doivent pouvoir être annulées. Le débat organisé par le CDL en automne dernier portait sur cette question et a permis au public d'assister à une belle passe d'arme entre **Luc Gonin**, haut fonctionnaire fédéral et auteur d'un Précis de droit constitutionnel, et l'avocat et ancien conseiller aux Etats écologiste **Luc Recordon**.

Vers une juridiction constitutionnelle? Opposition des écoles de pensée

Au second favorable à une juridiction constitutionnelle afin d'assurer notamment la compatibilité de nos décisions avec le droit international, le premier s'en est tenu à une argumentation classique

héritée de 1874: le peuple doit avoir le dernier mot sur les lois et qu'il est le seul à pouvoir valider, ou non, les lois soumises à son verdict. Il n'a pas à s'incliner devant l'avis du juge, ni le Tribunal fédéral à se transformer en cour constitutionnelle. La vérité pourrait-elle venir de l'étranger, alors que les cours constitutionnelles sont devenues, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une sorte de marqueur des «vraies démocraties»? Pas vraiment en fait.

Daniel Warner a présenté le système américain et, même s'il ne correspond pas à la caricature que l'on tend à s'en faire de ce côté-ci de l'Atlantique, il n'est en effet pas dénué de défauts, notamment sa dépendance envers la configuration politique dominante à la Maison Blanche... Ce n'est pas forcément un modèle pour la Suisse. Et le Conseil constitutionnel français? Encore moins répond **Vincent Valentin**, professeur à Science Po Rennes. Composé de non-juristes, il propose surtout une grande errance juridique... L'actualité récente a confirmé la dimension forcément politique d'une telle Cour constitutionnelle. Cette dimension, même la Cour allemande, pourtant peuplée de juristes de haut niveau, ne peut s'en défaire: ses décisions ont toujours un impact politique, à l'abri du peuple...

La Constitution de 1874 a sans doute ouvert la voie à de nombreux chantiers centralisateurs. Mais, par le référendum, il a doté le peuple d'un instrument garant de démocratie. Et en posant le principe, déduit de travaux parlementaires, de la primauté de la décision populaire face au juge, il a érigé une digue qui ne suffit certes pas à bloquer la vague d'hyper juridicisation qui caractérise notre modernité, mais qui, au moins, peut la freiner, et c'est considérable.

L'histoire conservatrice de la démocratie directe, jusqu'au 3 mars 2024

© Adobe Stock



► Dominique Dirlewanger
Historien

«Historique!» L'adjectif était dans toutes les analyses politiques le 3 mars dernier, lorsque l'initiative de la gauche sur la 13^e rente AVS obtenait la double majorité du peuple et des cantons. Si le terme n'est pas exagéré, il est sans doute trop tôt pour esquisser un changement structurel dans l'utilisation de la démocratie directe en Suisse. En tous les cas, un détour par l'histoire offre une perspective stimulante pour évaluer les évolutions en cours.

Origines de la démocratie directe

Après la fondation de l'État fédéral en 1848, le référendum est rendu obligatoire pour toutes révisions partielles ou totales de la Constitution. Dans les années 1860, sous l'effet du mouvement «démocratique» animé par la gauche du parti libéral-radical, plusieurs législatifs cantonaux étendent les droits d'initiative et de référendum. C'est ce que les démocrates du canton de Zurich obtiennent en 1869 avec une révision complète de leur Constitution cantonale. Au niveau fédéral, des franges du parti radical espèrent une rapide révision de la Constitution.

À Berne, un premier projet de révision échoue en 1872, car il est jugé trop centralisateur. C'est en 1874 qu'une Constitution fédérale est adoptée sous le mot d'ordre « un droit, une armée » en opposition aux conservateurs fédéralistes. Plusieurs innovations constitutionnelles sont introduites alors : la liberté des cultes, l'émancipation définitive des juifs et la laïcité de l'école publique, mais également le Tribunal fédéral, et enfin le référendum facultatif. Depuis cette date, 30'000 électeurs (50'000 signatures depuis 1977) ou huit cantons peuvent demander qu'une loi votée par le Parlement doive passer devant le peuple.

En 1891, une nouvelle révision introduit le droit d'initiative populaire. En déposant 50'000 signatures (100'000 depuis 1977), des citoyens peuvent proposer une modification de la Constitution. Or, le peuple n'a accepté que très rarement des initiatives. Sur 230 votes, seules 26 ont été acceptées, soit moins de 12%. En outre, au cours des quarante dernières années, 19 initiatives ont été acceptées, alors que seulement 7 textes passent la barrière du peuple entre 1893 et 1982. C'est dans ce cadre qu'il faut évaluer la rupture historique de la votation du 3 mars 2024.

Effets de blocage

En lançant ou en menaçant de lancer des référendums après 1874, l'opposition

conservatrice arrive à contester la majorité radicale, et parfois même à la bloquer. Pour éviter ces blocages, les radicaux décident d'intégrer au gouvernement des éléments de la fraction conservatrice. La première élection d'un conservateur catholique au Tribunal fédéral a lieu en 1879, à la présidence du Conseil national en 1887 et au Conseil fédéral en 1891, en la personne du lucernois Josef Zemp. L'intégration politique de l'opposition est un succès: Zemp, dont le parti est opposé au rachat des chemins de fer par l'État, devra s'occuper lui-même du dossier et le faire passer devant le peuple en 1898. En intégrant toutes les forces capables de lancer un référendum, la «formule magique» de 1959 poursuit encore cet objectif, soit empêcher les blocages d'une opposition politique organisée hors du gouvernement.

Retour sur le présent

Selon cette perspective historique, il apparaît clairement que le 3 mars 2024 ponctue une première dans l'histoire de la Suisse. Alors que les syndicats et partis de gauche comptent parmi les premiers promoteurs de la démocratie directe, ces forces ont toujours eu les plus grandes difficultés à faire passer ses initiatives et même certains référendums. Dès lors, plusieurs historiennes et historiens font remarquer que l'utilisation de la démocratie directe profite avant tout aux forces conservatrices.

Le vote du 3 mars 2024 démontre que la disproportion de moyens financiers dans une campagne n'est pas suffisante pour expliquer une issue électorale. Si une votation populaire ne s'achète pas, elle se gagne essentiellement par la mobilisation du premier parti de Suisse, les abstentionnistes. En ce sens, le résultat du 3 mars 2024 est un excellent argument en faveur de la démocratie directe.



► Nicolas Jutzet
économiste et essayiste
Vice-directeur de
l'Institut Libéral



La population: *des rabats-joies*

En août 1890, le Conseil fédéral reçoit un courrier qui semble explosif au lecteur contemporain: une demande de concession. Deux entrepreneurs veulent construire un chemin de fer qui mène au... Cervin! Et pourtant, le Conseil fédéral donne son aval. Quand l'objet passe au Parlement, pareil, il ne suscite aucune discussion.¹

À l'étranger, ce projet, qui suit d'un an la concession accordée au projet de chemin de fer de la Jungfrau, impressionne et incarne le triomphe de la technique sur la nature. Certains en font l'équivalent de la Tour Eiffel et louent notre audace. À cette époque, une véritable fièvre des chemins de fer de montagne est perceptible en Suisse. Pourtant, malgré cette absence de résistance

initiale, le projet finit par s'enliser. Car contrairement à celui de la Jungfrau, il a sous-estimé l'importance d'un lobbying efficace. Une résistance s'organise, d'abord localement, puis à l'échelle nationale. La nouvelle mouture du projet, en 1906, voit Patrimoine suisse et le Club alpin suisse réunir leurs forces. Un courrier courroucé, accompagné de 68'356 signatures, est transmis au Conseil fédé-

ral. Pour mieux comprendre l'ampleur de la révolte, il faut savoir qu'il s'agit alors de la plus grande et la plus spectaculaire récolte de signatures de la Suisse moderne.² La résistance finira par avoir raison du projet.

Cette histoire démontre un élément important des différents outils qui permettent aux citoyens de s'opposer à un projet qui leur paraît douteux : il arrive que la population ne partage pas les rêves de l'élite politique et économique. Pour l'historien **Oliver Zimmer**, ces droits de veto donnent à la population la possibilité d'être des «Spielverderber».³

Avec la professionnalisation, l'apparition d'une «classe politique»

Par définition, l'importance du droit d'opposer un veto aux décisions politiques augmente quand l'écart entre ceux qui prennent les décisions, les élus, et la population s'accroît. Or, une telle tendance s'observe en Suisse. Si en 1975, seuls 27% des parlementaires se disent professionnels de la politique, ce chiffre s'approche des deux-tiers en 2016. Le tiers restant se considère comme «semi-professionnel». 2% affirment aujourd'hui être des politiciens de milice, contre 24% en 1975. Le Parlement «de milice» est un mythe, qui n'a plus de base factuelle. Or, l'avantage d'un Parlement dit de milice est qu'il facilite un transfert de savoir entre la vie professionnelle et la vie politique, et qu'il ancre les élus dans une certaine réalité. Dans les pays où le pouvoir est détenu et exercé uniquement par des politiciens professionnels, l'État a en général une plus grande emprise sur la société civile, ainsi que sur les médias. Dans ces pays, les politiciens peuvent plus facilement se renfermer dans une bulle composée de collègues et d'experts partageant les mêmes idées qu'eux. Ils s'isolent de la société qu'ils doivent en théorie représenter. De telles bulles politiques se forment

évidemment également en permanence en Suisse; mais elles y éclatent plus rapidement, grâce au référendum facultatif et au droit d'initiative.

Pour éviter que ces bulles ne se créent trop souvent et pour remédier à la professionnalisation du personnel politique, un autre outil, répandu en Suisse jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle pourrait être réintroduit à petite dose: le tirage au sort⁴. Une partie du personnel politique, le Conseil national, pourrait faire l'objet d'une élection indirectement tirée au sort. L'ensemble du processus électoral resterait le même qu'aujourd'hui: chaque parti proposerait des listes et des idées. Ensuite, en fonction des voix, et donc des sièges, qu'il obtient, un tirage au sort interne à la liste serait effectué. Au lieu de donner les sièges aux premiers de la liste, le sort déciderait des heureux sélectionnés, parmi l'ensemble des personnes en liste pour le parti. De la sorte, toute volonté de «faire carrière» en politique devient impossible, vu que tous les quatre ans, le tirage au sort redistribue les cartes.

¹ Schild, H. (2013) *Visionäre Bahnprojekte: Die Schweiz im Aufbruch 1870-1939*, AS Verlag.

² Schild, H. (2015) *Der gescheiterte Kampf für eine Matterhorn-Bahn*. Cartographica Helvetica.

³ Aucune traduction littérale n'existe, mais un «Spielverderber» est une sorte de rabat-joie qui rappelle une vérité que plus personne ne voulait entendre.

⁴ Mellina, M., Dupuis, A., & Chollet, A. (2020). *Tirage au sort et politique. Une histoire suisse*. Presses polytechniques et universitaires romandes.



LA VISION DU POLITIQUE

Jacqueline de Quattro
Conseillère nationale PLR/VD
Ancienne conseillère d'Etat



Asile:
**assez de déclarations,
on veut des actes!**

La prise d'otage dans un train près d'Yverdon par un ressortissant kurde iranien, les incessantes incivilités autour des Centres fédéraux de Boudry et de Chiasso, l'exaspération grandissante des cantons, des communes et de la population, illustrent bien les dysfonctionnements qui règnent dans notre politique d'asile. Elle n'est plus adaptée aux besoins et à l'ampleur de la crise migratoire. La situation est devenue chaotique. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme.

Il ne suffit plus de constater ou de faire de belles déclarations. J'attends que le conseiller fédéral Beat Jans passe aux actes. Et rapidement. Pour cette année, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) table sur 28'000 à 30'000 demandes d'asile, soit environ 30% de plus que la moyenne annuelle depuis 25 ans. Je rappelle qu'en 2023, plus de 30'000 requêtes ont déjà été déposées dans notre pays, soit 23% de plus qu'en 2022.

Or un nombre croissant de requérants proviennent d'Afghanistan, de Turquie, du Maroc, d'Algérie ou d'Erythrée. La plupart de ces pays ne donnent en principe pas droit à l'asile. Conséquence : notre système est engorgé par une migration économique.

Cet engorgement suscite non seulement des incompréhensions et des tensions dans plusieurs régions du pays. La colère de la population grandit devant les incivilités et la petite délinquance dues à une minorité de requérants. J'ai pu le constater en me rendant à Chiasso en août dernier déjà. En cas de délit (vol, dégradations, insultes, etc), il n'y a ni sanction pénale ni renvoi. Quant aux peines administratives, elles ne sont pas dissuasives.

Exaspération aussi de voir les requérants bénéficier dès le premier jour de leur arrivée en Suisse de soins médicaux et dentaires, d'un logement et même d'argent de poche, alors que la population a de la peine à joindre les deux bouts. Comment justifier que des avocats payés par les contribuables soient mis à disposition des demandeurs d'asile pour prolonger les procédures dans des cas qui n'ont aucune chance d'aboutir ? L'assitude enfin devant les difficultés à renvoyer les personnes déboutées.

Ce laxisme est inacceptable et irresponsable et conduit à une explosion des coûts. Si les efforts entre les cantons doivent être mieux répartis, il est impé-

ratif d'accélérer les procédures d'asile en particulier pour les citoyens du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et de Libye qui n'ont pas droit à l'asile. Soit dans les 24 heures, comme le prévoit avec succès un projet pilote à Zurich. Pourquoi ne pas généraliser ce qui fonctionne ?

Et enfin une application ferme et rigoureuse des lois en instaurant une tolérance zéro pour les requérants qui commettent des délits. Il faut les renvoyer systématiquement.

Des adaptations de la loi s'avèrent nécessaires. L'année passée déjà j'ai demandé par motion au Conseil fédéral de constituer une «task force asile». Notre conseillère d'Etat Isabelle Moret demande elle aussi un tel instrument. Avoir un organe stratégique pour maîtriser les fluctuations migratoires et les planifications d'urgence me paraît indispensable. Le Conseil fédéral ne voit pas, lui, l'utilité de mettre en place cet instrument. Puisqu'il ne veut pas voir le problème, on maintient la pression.

Il est toutefois certain que les problèmes de notre politique migratoire ne se résoudront pas uniquement sur le plan national. Un plan d'action est essentiel à l'échelon international. La Suisse bénéficie du système de Dublin. Développons donc la coopération au sein de l'espace Schengen. Concluons des accords de réadmission. Sanctionnons les Etats avec lesquels il existe un tel accord mais qui se montrent peu coopératifs. Négocions des partenariats migratoires opérationnels avec davantage de pays. Cet outil a déjà fait ses preuves

Si nous voulons rester fidèles à nos valeurs humanitaires et aux Conventions de Genève, nous devons combattre les abus pour continuer à être en mesure d'accueillir ceux qui ont droit à notre protection.



LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Philippe Lörtscher

Vice-président des Jeunes-Libéraux Radicaux Vaudois

L'ensemble des commentateurs politiques se plaisent à dire que la Suisse est la démocratie la plus aboutie au monde. En effet, avec les droits d'initiative et de référendum, le citoyen suisse serait à même de proposer des modifications législatives ou de contester l'entrée en vigueur d'une loi ne lui convenant pas. Pourtant loin de l'image d'Épinal véhiculée par les médias, la réalité est plus complexe.

Le Vaudois est un «demi-citoyen»

Des droits politiques restreints

En matière de droits politiques, le Canton de Vaud figure parmi les plus restrictifs. Alors que l'initiative populaire n'aboutit que rarement, le référendum facultatif est quasiment impossible à faire aboutir sans qu'une organisation professionnelle (syndicat ou association patronale) ne s'en trouve à l'origine. En effet, sur les 10 dernières années, seuls 2 référendums ont abouti¹ et le référendum contre la loi sur la mendicité a été retiré en 2016 faute de signatures. A première vue, on peut y lire une certaine satisfaction de la part des Vaudoises et des Vau-

dois quant à l'action de leur gouvernement. Mais combien de référendums n'ont pas été lancés face à l'obstacle significatif que représente la récolte de 12'000 signatures en 60 jours ? Il résulte de cette situation que le Vaudois est de facto privé d'une partie des droits politiques pourtant accessibles aux citoyens de la Confédération helvétique.

Le risque de blocage institutionnel par un report de l'entrée en vigueur des lois est souvent mentionné comme motif afin de ne pas abaisser le nombre de signatures ou de prolonger le délai de récolte de signatures. Pourtant, dans les cantons connaissant des

Canton	Référendum	Corps électoral
CH	50'000 3 mois	5'364'662
ZH	3'000 60 jours	929'293
BE	10'000 90 jours	736'634
LU	3'000 60 jours	276'455
UR	450 90 jours	26'651
SZ	1'000 60 jours	104'340
OW	100 30 jours	26'705
NW	250 60 jours	31'262
GL	Régime Landsgemeinde	
ZG	1'500 60 jours	76'709
FR	6'000 90 jours	201'954
SO	1'500 90 jours	179'503
BS	2'000 42 jours	114'020
BL	1'500 56 jours	189'769
SH	1'000 90 jours	51'769
AR	3'000 90 jours	38'950
AI	Régime Landsgemeinde	
SG	4'000 40 jours	321'978
GR	1'500 90 jours	138'752
AG	3'000 90 jours	423'431
TG	2'000 90 jours	171'954
TI	7'000 60 jours	221'273
VD	12'000 60 jours	442'289
VS	3'000 90 jours	222'218
NE	4'500 90 jours	112'456
GE	2% corps électoral 40 jours	261'541
JU	2'000 90 jours	52'955

systèmes plus souples et un droit de référendum étendu², comme à Zurich, les institutions fonctionnent et le gouvernement l'emporte plus souvent qu'il ne perd dans les urnes. Dans une période de crise pour les démocraties libérales, ne serait-il pas opportun d'étendre ces droits politiques afin que les préoccupations des citoyens puissent être entendues de manière plus fréquente que seulement lors des élections générales?

¹ Référendum sur le volet vaudois de la RIE H'259 signatures et sur la LPPPL H'545 signatures.

² Référendum obligatoire en matière financière, référendum du Grand Conseil en cas d'échec d'une majorité qualifiée et référendum des communes.

Le poumon de la démocratie à bout de souffle

La liste des objets en attente de traitement par le Grand Conseil s'élève en date du 14.03.2024 à pas moins de 366 soit 34 pages A4 et elle n'est pas exhaustive. Il paraît alors difficile dans ces conditions de justifier que les préoccupations des citoyens soient prises en compte de manière efficace et dans un délai raisonnable. Cette avalanche de points en suspens menace la crédibilité de nos institutions. Si limiter les possibilités de dépôt des Députés n'est pas envisageable et que fournir les rangs de l'administration cantonale n'est pas souhaitable, il faudrait rappeler à certains élus quelques principes de droit constitutionnel rendant leurs interventions caduques. A bien des égards, une simple recherche Google de leur part permettrait de donner un peu d'air à l'administration et aux commissions pour traiter les sujets étant effectivement du ressort du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

D'une part, c'est donc sur les droits populaires qu'il faut agir pour permettre au Vaudois d'être sur un pied d'égalité avec les autres confédérés. Un abaissement modéré des conditions d'accès au droit de référendum (nombre de signatures et/ou délai de récolte) ou son extension (par ex: référendum financier obligatoire) seraient des pistes à étudier. D'autre part, la réduction des objets en attente de traitement paraît nécessaire. Sans remettre en question le Parlement de milice, un nombre à déterminer de séances «open-end» pourraient être mis en place afin de combler ce retard.

Si ces changements étaient mis en place, le Conseil d'Etat aurait le champ libre pour mener avec panache les campagnes pour défendre son programme de législature et donner une légitimité plus ancrée à son action.



CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat

Commission Santé & Social

CONFÉRENCE

Le check-up, pour qui, pour quoi?

Le mardi 28 mai à 19h00,

Eric Rochat, membre de notre Comité et médecin généraliste retraité, nous entretiendra de la question toujours actuelle du CHECK-UP. **Cet examen général est-il utile, conseillé, indispensable? Est-il économique ou dispendieux pour le système de santé? Comment s'inscrit-il dans une vision humaniste de la prise en charge médicale?** Fort de quarante années de médecine de cabinet, Eric Rochat conserve tout son intérêt pour les questions de société et défend une approche médicale plus proche du malade que de la maladie.

N'hésitez pas à vous inscrire rapidement, le nombre des participants étant limité à 40 dans les locaux du Cercle!

Un apéritif suivra l'exposé et les débats et vous permettra de vous entretenir plus personnellement avec l'orateur.

Lieu:

Mardi 28 mai à 19h00,
Cercle Démocratique Lausanne,
sous-sol du bâtiment du Cercle,
Place de la Riponne 1, 1005 Lausanne

Inscription jusqu'au 21 mai 2024

- Par courriel:
inscription@cercle-democratique.org
- Via le QRcode



Fort de 40 ans de médecine de famille en campagne et de dix ans de «grande politique» **Eric Rochat**, passionné par les personnes et les rencontres, a publié deux ouvrages aux Éditions de l'Aire: **«Mais entrez donc»** évoque en de courts chapitres ces émotions et ces événements drôles ou tragiques qui ont émaillé sa vie de médecin, de ses premiers remplacements en Valais à sa retraite en 2015. **«Pas perdus»** reprend dans le même esprit d'humanité et de tendresse ces autres rencontres qu'offre la politique en dehors de toute limite de parti, de régime ou de sujet de travail, du Sechseläuten de Zurich aux camps d'Albanie.



«Mais entrez donc» CHF 25.-



«Pas perdus» CHF 18.-

(Possibilité de les acquérir sur place à prix préférentiel pour les membres du CDL)



DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier

Orientation juridique du Cerele Démocratique



**Droits populaires:
le souverain
est-il vraiment
tout puissant ?**

La Suisse est fière à juste titre de sa démocratie qui fait la part belle aux droits populaires. Ce moyen permet à la population d'exercer son droit de souverain: le Peuple a le dernier mot. Si cette idée laisse penser à première vue que rien ne peut limiter le pouvoir du Souverain, la chose n'est pas d'une évidence si limpide, car ses prérogatives s'exercent dans le cadre d'une autre conception: celle de l'État de droit.

Dans le Bulletin 1/2022, nous abordons les voies de recours de la nouvelle loi (vaudoise) sur l'exercice des droits politiques (p. 38) qui traite notamment des possibilités de contester une élection ou une votation. Ici, nous nous intéressons au traitement réservé au dépôt d'une initiative fédérale.

Processus

L'initiative fédérale permet à 100'000 citoyens de demander une révision constitutionnelle sous la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou d'un projet de texte rédigé. L'initiative ne porte donc pas sur une loi fédérale, mais uniquement sur la Constitution. Après

le dépôt de l'initiative soutenue par le nombre requis de signatures, le texte est examiné par le Conseil fédéral qui transmettra sa position à l'Assemblée fédérale. C'est là que les choses peuvent se corser, puisque le parlement doit alors se prononcer sur la validité juridique de l'initiative, soit sur trois éléments : l'unité de la forme, l'unité de la matière et le respect des règles impératives de droit international. À ces trois éléments s'ajoute la question du caractère exécutable du texte.

Unités de la forme et de la matière

L'unité de la forme ne pose en principe pas véritablement de problème, puisqu'il s'agit de s'assurer que l'initiative ne mélange pas une proposition générale avec un texte rédigé. L'unité de la matière est plus subtile, car elle implique un rapport intrinsèque entre les différentes parties d'une initiative, selon les termes de l'art. 75 al. 2 de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP). En clair: une initiative, une idée. L'initiative doit avoir un fond cohérent permettant au Peuple de se prononcer de manière binaire: oui ou non. A contrario, une initiative qui porte sur plusieurs questions qui n'ont rien à voir entre elles ne respecte pas ce principe. Tel fut par exemple le cas d'une initiative du Parti socialiste suisse des années nonante visant la réduction des dépenses militaires pour affecter le produit ainsi économisé à la politique de paix sur le plan international et la sécurité sociale en Suisse.

Respect du droit international

La contrariété d'une initiative avec le droit international ne constitue pas toujours un motif d'invalidité, mais peut en revanche affecter son applicabilité. Tel est le cas d'une initiative qui viole les engagements de la Suisse à respecter les droits fondamentaux, tels qu'ils sont par exemple exprimés dans la Convention

de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). À titre d'exemple, il est vraisemblable que l'interdiction faite à une communauté religieuse de construire des minarets viole la liberté de religion et l'interdiction des discriminations protégées par la CEDH et ne peut donc pas s'appliquer concrètement si la communauté lésée porte cette affaire par des recours jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

L'Assemblée fédérale doit tout de même invalider les initiatives qui contredisent une règle impérative du droit international, ce qui entraîne qu'elle n'est alors pas soumise au vote populaire. Tel fut le cas de l'initiative «Pour une politique d'asile raisonnable» (1991) demandant le renvoi de requérants d'asile entrés illégalement en Suisse sans possibilité de recours, dès lors qu'elle violait l'interdiction du refoulement des réfugiés dans un pays où ils risquaient la torture ou des traitements inhumains. Or, cette dernière règle relève du principe coutumier de non-refoulement faisant partie du droit international impératif.

Caractère inexécutable

Pour être complet, mentionnons encore qu'une initiative déposée pour réduire massivement un poste du budget fédéral pour l'année prochaine est inexécutable dans la mesure où le temps nécessaire pour organiser un scrutin la rend automatiquement caduque. Tel fut le cas de l'initiative «Chevallier» déposée en 1954 contre les dépenses militaires de 1955.

En conclusion, le souverain n'est pas totalement tout puissant, mais presque. En effet, les cas où l'État de droit impose l'invalidité d'une initiative au point qu'elle ne puisse pas être soumise au peuple demeurent fort rares.



Véra Nikolski: «La libération des femmes démontre avec le capitalisme industriel»

Avec son essai «Féminicène», Véra Nikolski apporte un vent de fraîcheur sur un sujet miné par les oppositions idéologiques. L'ouvrage s'intéresse à la cause profonde qui explique l'évolution favorable de la condition des femmes: la révolution industrielle. Voici l'extrait d'une interview parue dans *Le Regard Libre* N°104.

N.J. Selon vous, nous vivons à l'époque du féminicène. Comment faut-il comprendre ce concept?

V.N. C'est un néologisme que j'ai formé à partir du mot «anthropocène», qui désigne l'âge des hommes avec un grand H, c'est-à-dire de l'humanité. Une période à partir de laquelle nous avons marqué l'environnement avec une empreinte démultipliée. Un débat existe parmi les géologues pour situer précisément le début de l'anthropocène, mais l'événement le plus significatif, c'est la révolution in-

dustrielle, à l'orée du XIX^e siècle. En effet, c'est à ce moment-là que nos modes de vie et notre environnement matériel ont commencé à changer de façon spectaculaire.

N.J. Alors, pourquoi parler de féminicène?

V.N. L'anthropocène est un concept global, qui satisfait peut-être les géologues, mais pour les sociologues ou les historiens, il n'est pas assez nuancé et précis. C'est pourquoi certains proposent de parler de «capitalocène», pour insister sur le lien entre capitalisme et influence humaine sur la biosphère et le climat; ou encore de «thanatocène», pour souligner la destruction de la nature qui en résulte; etc. En m'intéressant à cette époque, j'ai remarqué que personne n'avait repéré cette particularité: c'est le premier moment de l'histoire où les femmes accèdent à l'autonomie. Le terme de féminicène met en lumière le fait que c'est l'entrée dans l'anthropocène qui permet cette égalisation des statuts.

N.J. Vous parlez de «l'émancipation des femmes». À quoi pensez-vous en particulier?

V.N. Il ne s'agit pas d'une émancipation au sens philosophique, qui renverrait à la libération de toutes les contraintes, mais simplement d'une égalisation des conditions et d'une homogénéisation des statuts entre hommes et femmes. Du point de vue historique, c'est un véritable renversement. En effet, dans l'ensemble des sociétés qu'on a connues au cours de l'histoire, les femmes étaient, d'une façon ou d'une autre, subordonnées à l'autorité masculine. C'est uniquement dans ce sens très factuel que j'emploie le mot «émancipation».

N.J. Vous défendez l'idée que c'est la révolution industrielle qui a permis l'émancipation des femmes, davantage que les luttes féministes. Expliquez-nous.

V.N. J'ai toujours été insatisfaite avec le récit habituellement mis en avant pour expliquer les progrès dans la situation des femmes, car il donne une importance prépondérante aux luttes militantes et à la diffusion des idées. Or, pour que les idées triomphent, il faut d'abord qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Une idée ne peut pas s'imposer hors de tout contexte, à n'importe quel moment, de façon complètement arbitraire. Pour émerger et gagner les esprits, elles doivent pouvoir trouver des appuis dans la réalité. C'est pourquoi je m'intéresse aux transformations structurelles de nos sociétés qui ont rendu l'idée d'émancipation formulable et applicable.

N.J. Les conditions matérielles sont donc prépondérantes pour expliquer le succès ou l'échec d'une révolution?

V.N. Oui. Cette idée n'est pas nouvelle: elle se trouve déjà dans les écrits de Marx. Entre l'infrastructure et la superstructure, c'est la première qui commande les changements. L'infrastructure, qui désigne les moyens matériels et techniques de production, mais aussi les rapports entre les classes qui accompagnent le processus productif, est la base sur laquelle vient s'appuyer la superstructure: les idéologies, l'art, la culture, les structures familiales. En fonction des conditions matérielles d'existence, le faisceau d'idées qui sera possible et exploitable dans une société ne sera pas le même. Il y a des conditions dans lesquelles certaines idées ne pourront pas s'épanouir ou même éclore, tout simplement.

N.J. Quelles étaient donc les conditions qui empêchaient, jusqu'à la révolution industrielle, l'égalité entre hommes et femmes?

V.N. La différenciation sociale entre les sexes remonte à la préhistoire, et quelle qu'ait pu être la diversité des sociétés qui ont suivi, jusqu'aux temps les plus récents, la domination masculine représente un invariant anthropologique. Cet invariant s'explique d'une façon très simple: l'être humain étant une espèce sexuée, c'est la femme qui supporte le poids de la procréation, et dans les sociétés primitives (mais aussi dans toutes les sociétés préindustrielles, marquées par une productivité du travail faible), cette particularité la désavantage pour la participation à d'autres activités, ce qui donne naissance à la division sexuelle du travail.

N.J. C'est-à-dire?

V.N. Moins robustes et surtout moins mobiles que les hommes du fait de leur fonction maternelle, les femmes ne pouvaient se spécialiser dans les tâches qui demandaient des efforts physiques continus et de longs déplacements loin du foyer. C'est ce qui explique que les hommes détiennent, dans les sociétés primitives, le monopole de la chasse (et de la guerre). Mais l'être humain est un être social, et si cette spécialisation n'a rien d'arbitraire (cela explique qu'elle ait été universelle), elle a probablement dès l'origine été traduite dans des normes sociales, des injonctions, des interdits et un discours idéologique.

N.J. Comment faut-il s'imaginer la situation des femmes avant la révolution industrielle?

V.N. Le mot qui résume le mieux leur quotidien, c'est la contrainte. Toute une

série de contraintes, qu'on a complètement oubliées, pesaient à cette époque sur les êtres humains en général et sur les femmes en particulier. En raison de la forte mortalité infantile, les naissances étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui, et une partie importante de la vie d'une femme était consacrée aux grossesses et au soin des (nombreux) enfants. La gestion d'un foyer exigeait alors un véritable travail à temps plein: les femmes passaient leur temps, du matin au soir, à effectuer toute une série de tâches quotidiennes que nous n'effectuons plus, car elles sont désormais externalisées ou prises en charge par l'infrastructure mécanique et technologique. Chercher l'eau au puits, allumer le feu, entretenir le potager, confectionner, repriser et laver les vêtements – autant de gestes qui ne nous sont plus familiers, et dont le caractère chronophage limite le temps disponible pour se livrer à d'autres activités.

N.J. La révolution industrielle réduit l'importance du facteur biologique?

V.N. La révolution industrielle a conduit à une transformation totale de notre environnement matériel. Dans les sociétés industrialisées, nous sommes protégés de la faim, en raison de la hausse des rendements agricoles, du froid grâce au chauffage, des maladies infectieuses car nous avons des médicaments. Le confort inouï dans lequel nous vivons, fruit de décennies de croissance économique et de progrès technologique sans équivalent dans l'histoire humaine, qui démarre avec le recours aux énergies fossiles, nous affranchit de la plupart des contraintes qui pesaient sur le quotidien de nos ancêtres. Et si cet allègement des contraintes a profité à tous, il a été particulièrement important pour les femmes, qui ont gagné un temps considérable à l'échelle d'une journée, mais aussi d'une vie.

N.J. Pourquoi la révolution industrielle libère-t-elle du temps spécialement aux femmes?

V.N. La technologisation du quotidien qui se met progressivement en place est un premier élément de réponse. On pense naturellement à l'apparition, au fil du temps, des appareils électroménagers, mais l'électroménager n'est que la pointe de l'iceberg. Ce qui révolutionne la vie des femmes, c'est toute l'infrastructure qui se cache derrière: l'arrivée de l'eau courante, du chauffage, le fait que désormais, grâce à la production de masse, les vêtements ne se fabriquent plus au sein du foyer ou que les aliments ne viennent plus du jardin, mais d'un magasin. Cette division sociale – et non sexuelle – du travail, qui prend de l'ampleur dans le sillage de la révolution industrielle, réduit les tâches domestiques à la portion congrue, ce qui permet aux femmes de se consacrer à d'autres activités, notamment de travailler à l'extérieur du foyer.

N.J. Comment expliquer que le discours féministe contemporain ait au contraire tendance à être critique du capitalisme, auquel il reproche de soumettre les femmes?

V.N. Par définition, dans le milieu militant, on ne s'intéresse pas beaucoup aux facteurs non intentionnels. Le militantisme, se donnant pour mission de changer la société de façon volontariste,

a tendance à se focaliser sur les intentions et sur les luttes conscientes. Cependant, une partie des courants féministes contemporains vont plus loin puisqu'ils lient, en effet, de façon consubstantielle capitalisme et patriarcat: le capitalisme aurait profité du travail domestique des femmes, permettant aux hommes de se spécialiser dans l'accumulation des richesses. A mon avis, c'est complètement erroné. Le capitalisme est un phénomène récent à l'échelle de l'histoire, alors que le déséquilibre dans les statuts hommes-femmes est très ancien. Et puis, historiquement, la libération des femmes démarre précisément en Occident avec le développement du capitalisme industriel. Pas le capitalisme en tant que tel, mais l'industrialisation qui l'accompagne.

Abonnez-vous au mensuel romand **Le Regard Libre**, axé culture et débat d'idées, directement sur son site internet (www.leregardlibre.com/abonnement) en profitant d'une **réduction de 10.- CHF pour les membres du Cercle démocratique avec ce code promo: CDL.**



Solennité et fraternité...



... Solennité et convivialité



«Forever young» au

MAD CLUB

SOIRÉE
FESTIVE
CDL

Le CDL vous propose une sortie au MAD Club Lausanne **le samedi 25 mai 2024**. Depuis peu, chaque dernier samedi du mois le MAD Club organise au Jetlag (3^e étage du MAD sans ascenseur) **de 21h à 23h une soirée FOREVER YOUNG interdite aux moins de 60 ans!** Parce que danser aux sons du DJ sur du Abba, du Boney M ou du Tina Turner, c'est bon pour la santé physique et mentale et à tout âge.

Inscription jusqu'au 15 mai via notre site internet.

Soirée réservée au +de 60 ans (carte d'identité obligatoire)

et offerte par le CDL aux membres qui comprend une boisson et l'entrée, valable également pour poursuivre la soirée après 23h00.



LA GÂCHETTE

par Jean-Pierre Pasche

Commission tir



LES ROIS ET REINES DU TIR 2023-24

Tous les résultats

Arbalète	Points	Cible roi d'un soir	Points
1 ^{ère}	Cécile Emery 15	1 ^{er}	René Altenbach 296
2 ^{ème}	Marie-Thérèse Allaz 12	2 ^{ème}	Bernard Jaccaud 230
3 ^{ème}	Bernard Jaccaud 9	3 ^{ème}	Claude Tilleu 226
4 ^{ème}	Jean-Pierre Pasche 9	4 ^{ème}	Cécile Emery 225
5 ^{ème}	Paul Mettraux 6	5 ^{ème}	François Ryter 221
Pistolet	Points	Cible Fantaisie	Points
1 ^{er}	René Altenbach 148	1 ^{er}	René Altenbach 148
2 ^{ème}	Cécile Emery 146	2 ^{ème}	Cécile Emery 146
3 ^{ème}	François Ryter 143	3 ^{ème}	François Ryter 143
4 ^{ème}	Paul Mettraux 142	4 ^{ème}	Paul Mettraux 142
5 ^{ème}	Claude Tilleu 131	5 ^{ème}	Claude Tilleu 131
6 ^{ème}	Marie-Thérèse Allaz 121	6 ^{ème}	Marie-Thérèse Allaz 121
7 ^{ème}	Bernard Jaccaud 106	7 ^{ème}	Bernard Jaccaud 106
Cible CDL	Points	<i>Georgette Rickly et Alain Joly ont également tiré</i>	
1 ^{er}	Bernard Jaccaud 226		
2 ^{ème}	René Altenbach 225		
3 ^{ème}	Cécile Emery 213		
4 ^{ème}	Marie-Thérèse Allaz 212		
5 ^{ème}	Claude Tilleu 205		
6 ^{ème}	François Ryter 190		

**Un grand bravo
à nos championnes
et champions!**



À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine et Jean-François Morel
à Chardonne (Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à
19h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril à
décembre
(sauf jours fériés).



Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

**04.05, 01.06, 06.07,
03.08, 07.09.2024**

*Les apéros à la vigne
de Chardonne de 11h à 13h*

23.05.2024

*Constitution fédérale de 1874:
la Suisse entre dans l'ère
de la démocratie directe
Salle du CDL à 19h00*

28.05.2024

*Conférence: le check-up
pour qui, pour quoi ?
Salle du CDL à 19h00*

25.06.2024

*RDV culturel – Musée de
la Police Criminelle
Centre de la Police cantonale
à 15h30 ou 17h30*

29.06.2024

*Sortie d'été – Le Jura
Parking du Vélodrome,
Lausanne, à 07h30*